



**Direction Vie de la Cité**

## **Conseil municipal du 29 juin 2022 DELIBERATION**

Rapporteur : M. Sami BOURI

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric LOUSTAU

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 25  
Nombre de votant-e-s : 32

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,  
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, Adjointe,  
M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Daniel LACRAMPE,  
M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à M. André LABARTHE

### **Etait absente :**

- Mme Patricia PROHASKA

## **21 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

Le Contrat Enfance Jeunesse s'est achevé le 31 décembre 2021 et sera remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG) d'ici la fin de l'année, avec effet rétroactif.

Cette dernière fait l'objet d'une démarche fondée sur la co-construction d'une politique sociale globale par la CAF et la collectivité pour servir les familles du territoire en répondant à leurs besoins et leurs attentes.

En s'appuyant sur un diagnostic du territoire, l'objectif est de définir les enjeux majeurs de développement qui seront travaillés sur la durée de cette convention d'une durée de 4 ans.

Plusieurs réunions de travail partagées entre la Commune d'Oloron Sainte-Marie, la Communauté de communes, la CAF et les partenaires permettront d'ici la fin de l'année de s'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des familles et à la définition d'orientations et d'objectifs communs formalisés dans un plan d'action.

Celui-ci permettra d'assurer un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité sur les champs d'intervention de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, de la parentalité, du logement et du cadre de vie, de l'accès aux droits et au numérique ainsi qu'à l'animation de la vie sociale.

Ainsi, cette initiative permettra d'intervenir sur des champs d'actions partagées en garantissant la place des habitants et des familles tout au long du processus de construction et de vie du projet social afin d'être à leur écoute et de proposer des solutions adaptées dans différents domaines (concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, poursuivre une offre diversifiée en direction de l'enfance et la jeunesse, faciliter la relation partenariale...).

Enfin, afin que les structures et la commune puissent bénéficier d'un acompte bonus territoire, et ce avant même que la CTG soit signée, il convient que la commune s'engage dès à présent à formaliser son engagement à intégrer la démarche CTG et à la signer d'ici la fin 2022.

L'impact de la CTG sera étudié régulièrement pour s'adapter aux besoins et pratiques des familles.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'engagement à intégrer la démarche CTG d'ici la fin de l'année,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entamer les démarches administratives nécessaires à la formalisation de la Convention Territoriale Globale et à sa signature d'ici la fin de l'année.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 juin 2022.  
Suivent les signatures.-

Le Maire,

  
**Bernard UTHURRY**



AFFICHE LE 05/07/2022

